



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

ASSOCIATION FOYER DE CACHAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Association Foyer de Cachan

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique
36, avenue du Président WILSON - 94 234 CACHAN CEDEX
N° SIREN 778114843

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Foyer de Cachan, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du règlement ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Note 12.1 de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées

- Notes « 5.15 Fonds reportés » et « 7. Legs, donations et assurance vie » de l'annexe des comptes. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations à compter de l'exercice 2020.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

- Note « 5.3 Méthode de comptabilisation des immobilisations financières » qui expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les estimations et les hypothèses intervenant dans l'évaluation des titres de participation et à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.
- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 9 juin 2021



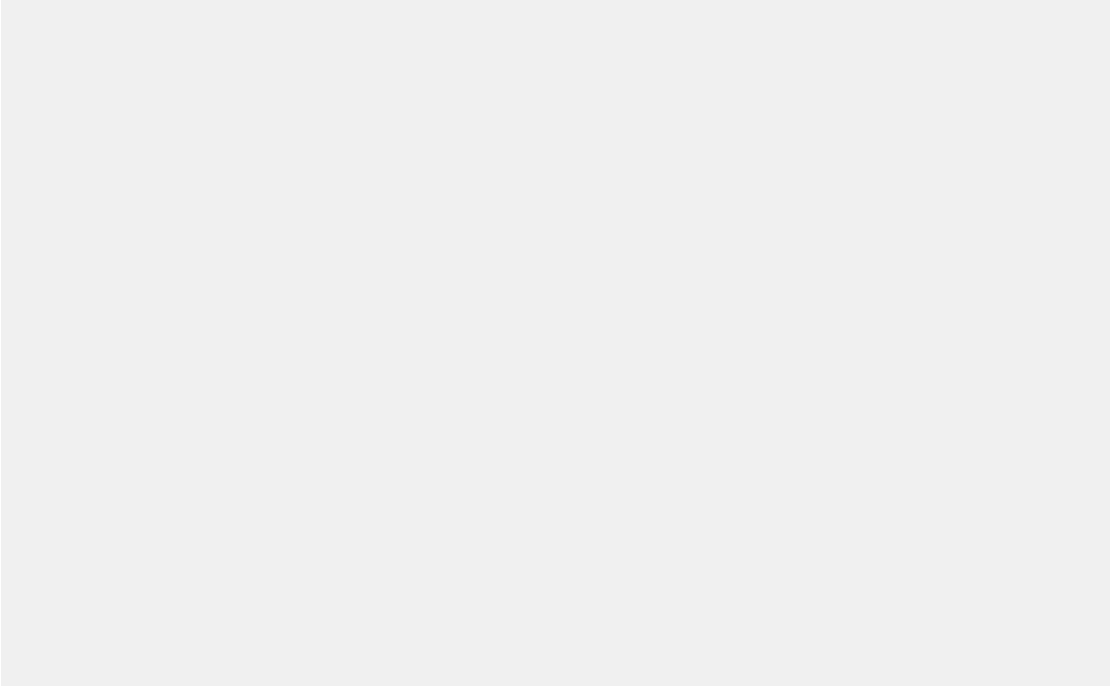

Robert AMOYAL
Associé

FOYER DE CACHAN

36 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

94234 CACHAN

Comptes au 31/12/2020



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Etats financiers	2
Bilan actif association	3
Bilan passif association	4
Compte de résultat association	5

Annexes

Annexes	6
REGLES ET METHODES COMPTABLES FDC 2020	7
Informations Bilan et résultat	23
2054 - Immobilisations	24
2055 - Amortissements	25
2056 - Provisions et dépréciations	26
2057 - Créances et dettes	27
Produits à recevoir	28
Charges à payer	29
Charges et produits constatés d'avance	30

Détails des comptes

Détail des comptes - Actif	32
Détail des comptes - Passif	36
Détail des comptes - Charges	38
Détail des comptes - Produits	39

Etats Financiers

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires	128 419	127 056	1 363	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	352 399	161 869	190 529	206 737
Constructions	17 716 041	16 367 728	1 348 313	1 543 592
Installations tech., outillage	4 250 015	3 606 709	643 306	714 466
Immobilisations corporelles en cours	56 054		56 054	56 054
Avances et acomptes				
Legs ou donations destinés à être cédés	1 466 297		1 466 297	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	44 970		44 970	44 970
Autres titres immobilisés				
Prêts	6 300		6 300	2 500
Autres immo. financières	172		172	172
ACTIF IMMOBILISE	24 020 666	20 263 362	3 757 304	2 568 491
STOCKS				
Stocks et en-cours	24 255	7 293	16 962	27 504
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	355 611	106 907	248 704	235 201
Legs ou donations	697 192		697 192	
Autres créances	3 529 071		3 529 071	3 589 030
DIVERS				
V.M.P.				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 438 132		2 438 132	1 516 913
Charges constatées d'avance	51 795		51 795	63 244
ACTIF CIRCULANT	7 096 056	114 200	6 981 856	5 431 893
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	31 116 721	20 377 562	10 739 159	8 000 383

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	5 309 576	5 309 576
Fonds propres statutaires	4 312 494	4 312 494
Fonds propres complémentaires	997 082	997 082
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	2 544 732	2 544 732
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 544 732	2 544 732
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 664 004	-1 510 359
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	565 188	-153 644
Situation nette (sous-total)	6 755 493	6 190 305
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	480 297	564 237
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement	TOTAL 1	7 235 790
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 140 009	
Fonds dédiés		
	TOTAL 2	2 140 009
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	192 805	201 423
	TOTAL 3	192 805
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	464 480	421 867
Emprunts et dettes financières divers	80	80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	433 640	406 889
Dettes des legs ou donations	23 480	
Dettes fiscales et sociales	223 943	186 150
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 600	8 478
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	17 331	20 954
	TOTAL 4	1 170 555
Ecarts de conversion passif		
	TOTAL GENERAL	8 000 383

Compte de résultat association

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
I - RESULTAT D'EXPLOITATION		
. Prestations de service	1 081 223	1 283 570
. Concours publics	1 002 807	
. Subventions	83 940	1 717 001
. Autres produits d'exploitation :	1 465 258	423 128
- Dons	281 731	292 362
- Legs	428 511	0
- Contributions privées	626 400	0
- Autres produits d'exploitation	128 617	130 767
. Reprises sur provisions, amortissements, transferts de charges	322 499	238 975
. Achats consommés	-25 266	-42 096
. Achats, Services Extérieurs	-1 129 134	-1 376 451
. Autres services extérieurs	-224 418	-392 125
. Impôts et Taxes	-322 785	-354 469
. Frais de personnel	-1 136 623	-1 293 505
. Dotations aux amortissements sur immobilisations	-407 909	-428 277
. Dotations aux provisions/Actif circulant	-29 351	-80 958
. Dotations aux provisions pour risques et charges.	-86 847	-95 465
. Autres frais d'exploitation	-110 814	-101 513
TOTAL I	482 578	-502 184
II - RESULTAT FINANCIER		
. Reprises sur provisions et transferts de charges		
. Autres produits financiers	88 622	68 797
. Dotations aux amortissements et aux provisions		
. Autres charges financières	-6 412	-8 242
TOTAL II	82 210	60 555
III - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II)	564 788	-441 629
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
. Produits exceptionnels/opération gestion	174 400	101
. Reprises sur provisions et transferts de charges		
. Produits exceptionnels/opération de Capital	0	0
. Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-174 000	0
. Autres Produits Exceptionnels (Legs)	0	361 517
. Reprises provisions et transferts charges exception,		
. Dotations aux amortissements et aux provisions..	0	-52 517
. Autres charges exceptionnelles.....	0	-21 117
TOTAL IV	400	287 984
V-PARTICIPATION IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0
VI - RESULTAT EXERCICE (III+IV-V)	565 188	-153 644

Annexes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ou système développé dans certain cas :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements CRC suivants :

L'annexe est établie conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-20) sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06 .

PREAMBULE

La Foyer de Cachan, association reconnue d'utilité publique, abrite un lycée privé sous contrat avec l'Education Nationale. Accueillir, former, éduquer, insérer des jeunes en difficultés scolaires, sociales ou familiales ou en situation de décrochage scolaire sont les missions principales du Foyer de Cachan.

Fidèle aux valeurs de solidarité qu'il porte depuis sa création, en 1915, le Foyer de Cachan met un accent particulier sur l'accueil personnalisé de chaque élève, pour que chacun trouve son parcours de la réussite.

Notre mission sociale :

L'association dite Le Foyer de Cachan dont la dernière dénomination était « Foyer des PTT, œuvre de protection des orphelins et pupilles du personnel des PTT », fondée en 1915 et reconnue d'utilité publique par décret du 30 mars 1922 a pour but de venir en aide en priorité aux orphelins de guerre, aux orphelins et aux enfants des familles en difficulté des personnels des groupes La Poste et France télécom, sans distinction. Elle se charge d'accueillir ces jeunes et de leur offrir une formation générale, technologique ou professionnelle. L'éducation laïque reçue vise à développer l'esprit d'entraide, de solidarité et de respect mutuel des autres y compris dans leurs différences.

Sa durée est limitée. Elle a son siège à Cachan (Val de Marne).

Les moyens d'action de l'association :

L'association reçoit des jeunes qu'elle accueille dans un internat et dans une maison d'étudiants

La formation est dispensée par des établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'état. L'association peut, dans les limites de ses ressources pour permettre aux jeunes de poursuivre leurs études, accorder des aides financières aux familles des deux groupes.

Dans la limite des places disponibles, l'internat et les établissements d'enseignement peuvent prendre en charge d'autres jeunes dont les responsables s'engagent à payer un prix de pension ou demi-pension arrêté annuellement par le conseil d'administration.

L'association peut se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'accueil, la formation des jeunes, la culture et à l'insertion dans la vie professionnelle.

A cette fin, elle peut mettre en œuvre toutes activités parascolaires comme l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux et, d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en relation avec son objet principal.

Elle peut passer convention avec l'état, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son projet.

Elle peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Elle peut adhérer à toute fédération ou union d'associations à caractère social ou éducatif qui respectent son caractère propre et laïc.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

"A compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif doivent appliquer le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2019 qui succède au règlement CRC n° 99-01. La colonne 2019 des états financiers et de ses notes annexes est restée conforme aux comptes annuels 2019.

Le passage entre ces deux règlements engendre des changements de méthodes nécessitant des informations spécifiques qui sont traduits dans l'annexe:

*Présentation des produits

*Fonds reportés

*Legs, donations et assurance-vie

1. INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION SUR LA PERIODE

Le bilan de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat comptable positif de 565 K€. Les comptes appellent les remarques suivantes :

Le Chiffre d'affaires (lycée) accuse une baisse et passe de 1284K€ à 1081K€. Cette diminution de 15.80 % est due à un remboursement des frais d'internat et demi-pension sur une période de 4 mois en raison de la fermeture de l'établissement dû à la crise sanitaire « Covid-19 ».

Nous avons cependant une augmentation du nombre d'élèves, passant de 442 élèves (année civile) à 456 élèves pour la rentrée de septembre 2020 dont 98 internes. Cette stabilité d'élève s'explique par la continuité des nouvelles formations mises en place en 2019 et 2020:

- CAP Petite Enfance en 1 an,
- Terminale CAP Agent de Sécurité
- Bac Pro Métiers de la Sécurité en alternance, à partir de la classe de 1^{ère},
- Bac Pro Métiers de l'électricité en alternance, à partir de la classe de 1^{ère},
- BTS MOS (Management Opérationnel de la Sécurité) depuis septembre 2020,
- Préparation aux concours des Métiers de la Sécurité (police, gendarmerie, sapeur-pompier, douane...

La Poste et Orange nous ont renouvelé leur confiance et nous ont accordé 300 K€ pour La Poste (dont 49.5 K€ destinés à la SSASU FDC SEREC pour financer la réduction de loyer octroyée aux enfants de postiers) et 326 K€ pour Orange.

Nous avons également signé une convention de délégation pédagogique avec la SASU InFdc pour un montant de 24 K€ pour l'année 2020.

Cette convention a débuté en septembre 2020 et concerne les élèves de la prépa concours des métiers de sécurités.

Concernant la solidarité, nos fidèles donateurs poursuivent leurs actions en faveur de notre association, cependant nous constatons une diminution de 3.64 % des dons sur l'année 2020. Nous passons donc à 282 K€ contre 292 K€ en 2019. Cette diminution est due en grande partie à la crise sanitaire ainsi qu'à une baisse régulière de notre base de données liée au vieillissement de nos donateurs.

Nous avons par contre une belle augmentation des legs sur l'année 2020 passant de 361 K€ en 2019 à 428 K€ en 2020. Cette évolution des legs sur 2020 est due à des ventes de biens immobiliers. L'année 2021 devrait suivre la même continuité.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Le début de l'année 2021 est toujours marqué par le contexte du Coronavirus (COVID-19) qui cependant n'impacte pas trop le Foyer de Cachan. Notre analyse de la situation à date ne remet pas en cause la valeur de nos actifs et passifs.

3. EVOLUTIONS PREVISIBLES et PERSPECTIVES D'AVENIR

Les conséquences suivantes pour le Foyer de Cachan du à la crise sanitaire:

Le Lycée Robert Keller a dû mettre en place de nouvelle méthode (cours à distance) pour continuer à instruire nos élèves tous en respectant les gestes barrières et les règles recommandées ou imposées par l'Etat.

Pour faire face à cette crise le Foyer de Cachan a dû réagir en conséquence :

- nous avons mise en place la procédure de chômage partiel de notre personnel dont 71% en chômage partiel à temps plein et 29 % en chômage partiel à mi-temps ;
- pour le personnel en chômage partiel à 50 % nous avons eu recours au télétravail ;

La crise sanitaire a eu un impact positif sur le Foyer de Cachan car la fermeture des écoles et la suspension de toutes activités extérieures nous ont permis de compenser largement la baisse des frais de scolarité.

Cette diminution des charges d'exploitation représente une économie de 600 K€ avec 2 955 K€ de charge sur 2020 contre 3 590 K€ en 2019 et cela continue sur 2021 n'ayant toujours pas la possibilité d'organiser d'évènement pour nos jeunes.

Notre trésorerie nous permet de faire face à une telle situation sans craindre pour notre continuité d'exploitation.

4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Actuellement, nous avons trois personnes mises à disposition par La Poste, cela représente un coût de 337 K€. Cette mise à disposition est réétudiée chaque année dans une convention entre le Foyer de Cachan et La Poste

Le Foyer ne dispose pas de personnel d'Orange.

Les professeurs du Foyer sont payés par l'Education Nationale dont la rémunération représente un coût pour cet organisme de 1 311K€ pour l'année 2020.

Les modalités de valorisation de ces contributions volontaires en natures sont les masses salariales.

5. COMMENTAIRES SUR LE BILAN

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

POSTES DES ACTIFS DU BILAN

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont évaluées au coût d'achat et correspondent à des logiciels et un site internet amortis selon le mode linéaire sur un an.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport et n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les matériels financés par la Taxe d'Apprentissage sont immobilisés dès lors qu'ils correspondent à des créances immobilisables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
-----	-----
Gros oeuvre	50 ans L
Installations techniques, mat.outillage	20 ans L
Install. générales agencés, aménagés	20 ans L
Matériel de transport	5 à 10 ans L
Matériel de bureau et informatique	3 ans L

Les investissements, principalement sur le bâtiment de l'amphithéâtre, ont été amortis de la façon suivante :

Gros oeuvre	20 ans L
Instal. Générale Agts Aménagés.....	10 ans L

Les travaux liés à l'amélioration de la sécurité du site ont été amortis sur 10 ans.

5.3. METHODE DE COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'association.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le Foyer de Cachan détient, pour le développement de son activité d'enseignement :

- une participation de 100% dans la SASU InFDC. Cette dernière a pour objet toute activité d'enseignement et de formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports, à destination de tout public. Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2020, sous forme de compte courant, la somme de 183.4 K€ au taux de 3%. Le résultat 2020 de la SASU InFDC s'est élevé à 8.7 K€.

Le Foyer de Cachan détient, pour les activités liées à la gestion de la résidence :

- Une participation de 99,60 % dans la SCI F.D.C. du LOING. Cette dernière a pour activité la prise à bail d'un terrain, l'édification de toutes constructions sur ce terrain ainsi que l'exploitation dudit ensemble immobilier soit une résidence étudiante de 300 chambres, livrée le 11 février 2013. Elle est liée au Foyer de Cachan par un bail à construction de 30 ans qui se terminera le 12 avril 2041. Sur l'exercice 2020, des loyers pour un montant total de 97 K€ ont été facturés à la SCI.

Depuis le 6 mai 2010, notre association s'est porté caution des prêts contractés par la SCI FDC du Loing, pour un montant de 6 000 000 € et a donné par ailleurs une parcelle de terrain en hypothèque pour un montant plafonné à 2 000 000 €.

Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2020, sous forme de compte courant, la somme de 1103 K€ au taux de 2,5%. Le résultat 2020 de la SCI s'est élevé à 127 K€ dont 126.5 K€ imputable au Foyer de Cachan.

- Une participation de 100% dans la SASU F.D.C. SEREC. Cette dernière a pour activité l'exploitation, la gestion, l'administration, la location et la mise en gérance de toute résidence étudiante et autres logements d'étudiants
Notre association a conclu une convention de trésorerie avec la SASU FDC SEREC en date du 1er janvier 2011. L'avance s'élève au 31 décembre 2020 à 1 236 K€ et fait l'objet d'une rémunération à un taux d'intérêt maximal déductible admis par l'administration fiscale, les intérêts se sont élevés pour l'année 2020 à 24 K€.
Au 1er janvier 2015, une convention de mise à disposition des salles de l'association a été conclue entre le Foyer de Cachan et la SASU FDC SEREC pour un loyer annuel hors taxes de 40K€, sur l'année 2020 ce montant a été facturé à 20 K€ en raison du covid-19.
Le résultat 2020 de la SEREC s'est élevé à -97 K€.

- Une participation de 99,80 % dans la SCI F.D.C. WILSON. Cette dernière a pour activité la prise à bail d'un terrain sis 94230 Cachan, 36 avenue du Président Wilson, l'édification de toutes constructions sur ce terrain ainsi que l'exploitation dudit ensemble immobilier.

Elle est liée avec le Foyer de Cachan par un bail à construction de 30 ans, qui se terminera le 9 juin 2049 pour un loyer annuel de 29K€.

Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2020, sous forme de compte courant, la somme de 600 K€ au taux de 2.5%.

Le résultat 2020 de la SCI s'est élevé à 127.4 K€ dont 127.2 K€ imputable au Foyer de Cachan. Depuis le 9 juin 2017, notre association s'est porté caution des prêts contractés par la SCI FDC Wilson, à hauteur de 40% du montant des prêts contractés, soit 2 196 800€ et a donné par ailleurs une parcelle de terrain en hypothèque pour un montant plafonné à 2 391 000 €.

filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats 2020	Quote-part du capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés au 31/12/2020	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé soit 2019	Résultats du dernier exercice clos soit 2019	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2019	Observations
				Brute	Nette						
SCI DU LOING	5 000	-1 065 186	99,60%		4980	1 103 048,28		1 521 567	217 662		
SASU FDC SEREC	5 000	-1 016 407	100%		5000	1 236 351,64		2 722 232	-97 014		
SASU INFDC	30 000	-170 597	100%		30000	191 013,51		3 485	-18 661		
SCI FDC WILSON	5 000	66 240	99,80%		4990	599 931,88		370 001	191 353		

NB : Toutes les sociétés ci-dessus ont leur siège social sis 36, avenue du Président Wilson - 94234 CACHAN

5.4. STOCKS

Les entrées et sorties de stocks sont valorisées au coût d'achat.

Les livres scolaires distribués ont donné lieu à une dépréciation au taux de 50%, ce qui correspond au pourcentage de perte constaté les années antérieures.

5.5. CREANCES

Les critères de reconnaissance des produits de l'Association sont les suivants :

- pour les dons : les produits à recevoir sont comptabilisés pour les sommes reçues en 2020 ;
- pour la taxe d'apprentissage et les autres subventions : dès la notification obtenue et au prorata de la période concernée par l'exercice ;
- pour les legs : au fur et à mesure de leur réalisation effective et définitive.

Les créances douteuses ou litigieuses font l'objet d'une dépréciation dès lors que la perte est probable.

POSTES DES PASSIFS DU BILAN

5.6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	6 300	6 300	
Autres immobilisations financières	171	171	
Créance de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	285 746	285 746	
Personnel et comptes rattachés	34 052	34 052	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	325 644	325 644	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	3 866 564	159 398	3 707 166
Charges constatées d'avance	51 794	51 794	
TOTAL GENERAL	4 570 271	863 105	3 707 166
Montant des prêts accordées en cours d'exercice	4 300	2 500	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	500	0	
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilés	464 480	109 249	355 231	
Emprunts et dettes financières divers	80			80
Fournisseurs et comptes rattachés	418 410	418 410		
Personnel et comptes rattachés	52 843	52 843		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 374	119 374		
Etat et autres collectivités publiques	51 725	51 725		
Autres dettes	31 080	7 599	23 481	
Produits constatés d'avance	17 331	17 331		
TOTAL GENERAL	1 155 323	776 531	378 712	80
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	107 386			

5.7. FONDS DE DOTATION

Le Foyer de Cachan était également le fondateur d'un fonds de dotation ayant pour dénomination « Apprendre et Réussir ». Il avait pour vocation essentielle toute action d'intérêt général contribuant à identifier, évaluer et diffuser des pédagogies et e-pédagogies innovantes, s'appuyant en particulier sur les sciences cognitives, de nature à aider les personnes en difficultés d'apprentissage à réussir leur formation, tout au long de la vie, de leur parcours scolaire à leur parcours professionnel. Ce dernier a été dissous au 31/10/2019.

5.8. FONDS PROPRES

La variation des fonds associatifs se présente comme suit:

EN K€	31/12/2019	Apports	Amortissements	Affectation	31/12/2020
Dotation	4 312				4 312
Subvention d'investissement biens renouvelables	997				997
Fonds Associatifs sans droit de reprise	5 309				5 309
Réserves	2 545				2 545
Report à nouveau	-1 510			-154	-1 664
Résultat de l'exercice	-154	565		154	565
Subvention Investissement Travaux Internat (328 K€)	4		-3,4		0,6
Subvention Investissement mise aux normes AD'AP (162K€)	73	0	-25,0		48
Subvention Investissement Travaux (349K€)	339	0	-33,0		306
Subvention Investissement Travaux Orange (150K€)	149	0	-22,5		127
Subv. d'invest. biens non renouvelables	565	0	-83,9	-	481
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	6 755	565	-84	-	7 236

5.9. DOTATIONS

Le résultat de l'exercice 2020 a été affecté au compte Report à Nouveau pour sa totalité.

5.10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès lors qu'elles sont acquises. Lorsqu'elles sont affectées à des biens renouvelables, elles sont maintenues au passif dans les fonds associatifs. Lorsqu'elles sont affectées à des biens non renouvelables, elles sont rapportées dans le résultat au rythme des dotations aux amortissements des immobilisations qu'elles ont servi à financer.

Subventions d'investissement	Montant nominal	Solde à l'ouverture de l'exercice 2020	Variations de l'exercice 2020		Solde à la clôture de l'exercice 2020
		Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Subvention Investissement Travaux Internat (328 K€)	328 400,58	4 776,15	0,00	3 437,89	1 338,26
Subvention Investissement mise aux normes AD'AP (162K€)	161 575,81	72 159,36	0,00	24 992,18	47 167,18
Subvention Investissement Travaux (349K€)	349 385,20	338 572,37	0,00	32 937,24	305 635,13
Subvention Investissement Travaux Orange (150K€)	150 000,00	148 729,15	0,00	22 572,29	126 156,86
TOTAL Montant nominal	989 361,59				
TOTAL Quotes-parts virées au résultat			0,00	83 939,60	480 297,43

5.11. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

5.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

-Provision pour départ à la retraite: il s'agit d'une provision pour départ à la retraite à laquelle ont été ajoutés les charges s'y rapportant, soit une provision cumulée de 87 K€ et une reprise de 95 K€

-Provision pour risques : il n'y a eu aucun mouvement sur les litiges prudhommaux, par conséquent, aucune dotation ni reprise sur provision n'a été passé.

5.13. FONDS DEDIES

Il n'existe pas de fonds dédiés au 31/12/2020

5.14. FONDS REPORTEES

	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changmt de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Legs acceptés	1 237 026,80	1 237 026,80	1 082 881,70	179 900,00	2 140 008,50
Total	1 237 026,80	1 237 026,80	1 082 881,70	179 900,00	2 140 008,50

Lors de la première application du règlement ANC n°2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des legs et donations acceptés et non encore réalisés à

La clôture de l'exercice précédent et figurant en « Engagements reçus » conformément au règlement CRC n°1999-01.

Ce changement de méthode comptable et l'analyse des legs et donations concernés a conduit l'entité à enregistrer des « Fonds reportés » au titre de ces legs et donations.

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

6. COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU COMPTES DE RESULTAT

Les principaux commentaires figurent sous la rubrique "Information sur la continuité de l'entreprise".

La rénovation et l'agrandissement de la petite résidence a été confiée à la SCI FDC Wilson qui est liée avec le Foyer de Cachan par un bail à construction. Depuis 2018, le Foyer de Cachan perçoit un loyer annuel de 29 K€ de la SASU FDC Wilson pour la location du terrain.

La SASU FDC SEREC continue à verser au Foyer de Cachan, un loyer de 40K€ pour la location des salles et la SCI FDC du Loing, un loyer de 97 K€ pour la location du terrain.

- **Les produits exceptionnels** : ils sont constitués des legs immobiliers reçu sur 2020 pour 174 K€.

- **Les produits comptabilisés et autres moyens mis à disposition de l'Association** : au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les subventions DNAS, les produits de la solidarité et les moyens mis à disposition par La Poste et Orange ont évolué comme suit :

EN K€	2020	2019
Produits Solidarité - dons	281	292
Subvention Poste et Orange (1)	626	808
Produits comptabilisés au compte de résultat	907	1 100
Estimation Aides en nature/s forme de		
- Personnel	337	326
- Locaux et prestations diverses		
Moyens mis à disposition	337	326
TOTAL	1 244	1 426

1) Ce montant comprend 49.5 K€ destiné à la SASU FDC SEREC pour financer la réduction de loyer octroyée aux enfants de postiers.

Rappel : depuis l'exercice clos le 31/12/1994, le compte de résultat du Foyer de Cachan contient seulement les produits acquis au cours de l'exercice. Les aides en nature mises à disposition de

l'Association par La Poste et Orange, évaluées sur la base des montants forfaitaires indiqués dans les conventions globales sont mentionnées dans l'annexe.

A compter du 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif doivent appliquer le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2019 qui succède au règlement CRC n° 99-01.

Le passage entre ces deux règlements engendre des changements de présentations des produits tel que :

* les subventions Etats /Région/ et taxe d'apprentissage mis dans les années antérieurs en compte 740 ont été reclassées en concours publics compte 730 ;

* les subventions La Poste et Orange anciennement en compte 748 ont été reclassées en contributions financières compte 751.

7. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCE VIE

LEGS OU DONATIONS	
PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	248 115
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	1 083 378
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	174 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	179 900
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
TOTAL PRODUITS	1 685 392
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-174 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-1 082 882
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
TOTAL CHARGES	-1 256 882
TOTAL 2020	428 511

8. EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	7	2
Employés	17	1
Personnel Enseignant mis à disposition par l' Education Nationale	0	0
Personnel Vacataire - cadres Enseignants	0	40
TOTAL	24	43

9. INFORMATIONS RELATIVES AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires liés à la mission de nos commissaires aux comptes du Cabinet Mazars sont de 34 000 € pour l'année 2020.

10. INFORMATIONS A CARACTERE FISCAL

La sectorisation de nos activités fait ressortir un résultat fiscal déficitaire.

Le Foyer de Cachan est assujetti à TVA sur son activité lucrative par l'administration fiscale, dans le cadre de ses instructions de septembre 1998 et février 1999.

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1. EMPRUNTS

La Banque Postale nous a avancé au 29 septembre 2016 la somme de 750 K€. Cet emprunt sera totalement remboursé en octobre 2023. Au 31/12/2020, nous avons remboursé 435.5 K€

Avec la crise sanitaire du covid-19 l'Etat à proposer une avance de trésorerie sur forme d'emprunt. Ce PGE nous a été accordé par La Banque Postale au 30 juillet 2020 la somme de 150 K€.

11.2. TRANSFERT DE CHARGES

Figurent dans ce compte :

- Remboursement chômage partielle d'un montant de 130.8 K€ ;
- Remboursement divers de salariés à hauteur de 0.8 K€ ;
- Remboursement Fongecif formation salarié de 19 K€ ;
- Avantages logement et repas pour un montant de 18 K€ ;
- Participation des familles pour les tenues professionnelles ou autre, pour un montant de 18 K€.

11.3. MISE A DISPOSITION DES SALARIES DE LA POSTE

La Poste a mis 3 personnes à disposition en 2020 pour un montant de 337 K€.

11.4. PROVISION POUR RETRAITE

Une provision pour retraite figure au bilan pour un montant de 87 K€.

11.5. REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Les plus hauts cadres dirigeants sont au nombre de quatre, la Présidente et les trois Vice-Présidents. Ils exercent leur fonction à titre bénévole et ne perçoivent donc, à ce titre, aucune rémunération. La rémunération des trois plus hauts cadres salariés est de 180 K€.

12. INFORMATIONS SPECIFIQUES POUR LES ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

12.1. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION 2020 « LE CROD »

Le CROD est un document obligatoire pour les associations qui font appel à la générosité du public. Il rend compte des utilisations (emploi) des ressources provenant de la générosité du public (dons, legs, dons en nature,...) ou d'autres sources (subventions, ...).

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	711 744,30	1 503,00	654 999,00	1 120,00
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 503,00	1 503,00	1 120,00	1 120,00
1.2 Dons, legs et mécénat	710 241,30	710 241,30	653 879,00	653 879,00
- Dons manuels	281 730,79	281 730,79	292 361,82	292 361,82
- Legs, donations et assurances-vie	428 510,51	428 510,51	361 517,18	361 517,18
- Mécénat	0,00	0,00	0,00	0,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00	0,00	0,00
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 111 558,00	0,00	2 395 629,84	0,00
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises (La Poste , Orange , Formapost)	624 947,69	0,00	785 456,28	0,00
2.3 Contributions financières sans contrepartie (famille)	1 008 054,49	0,00	1 159 513,44	0,00
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	478 555,82	0,00	450 660,12	0,00
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 086 746,24	0,00	931 544,61	0,00
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	134 699,42	0,00	110 916,38	0,00
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 044 747,96	711 744,30	4 093 089,83	654 999,00

CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 766 827,99	647 488,85	3 345 767,36	603 268,17
- Versements à un organisme central ou à d'autres	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 Réalisées à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00	0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres	0,00	0,00	0,00	0,00
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	64 255,45	64 255,45	51 730,83	51 730,83
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	64 255,45	64 255,45	51 730,83	51 730,83
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,00	0,00	0,00	0,00
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	532 276,70	0,00	672 810,15	0,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	116 197,90	0,00	176 423,27	0,00
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	0,00	0,00	0,00	0,00
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 479 558,04	711 744,30	4 246 731,60	654 999,00
EXCEDENT OU DEFICIT	565 189,92		-153 641,77	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU	0	0	0	0
Bénévolat	0	0	0	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE	1 648 075	0	1 383 000	0
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0	0	0	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	0	0	0	0
TOTAL	1 648 075	0	1 383 000	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 310 873	0	1 057 000	0
Réalisées en France	1 310 873	0	1 057 000	0
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	337 202	0	326 000	0
TOTAL	1 648 075	0	1 383 000	0

Conformément au dispositif du règlement ANC 2018-06, le Conseil d'Administration a statué sur l'évolution des méthodes de présentation et d'évaluation du CROD et du CER 2020. Les évolutions suivantes ont été confirmées ou validées :

- Les recettes liées à la générosité du public sont entièrement affectées en priorité aux missions sociales du Foyer de Cachan ;
- Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice est égal à 0 car l'ensemble des ressources collectées auprès du public au cours de l'année sont utilisées au cours de la même année.

- Le présent compte de résultat par origine et destination a été établi conformément au règlement ANC n°2008-06 du 1er janvier 2021 du Comité de la Réglementation Comptable modifiant le règlement n°99-01 du même Comité.

ANNEXE AU CROD

Le présent compte de résultat par origine et destination a été établi conformément au règlement ANC n°2018-06 du 15 décembre 2018 qui succède au règlement CRC n°99-01.

Notre action solidaire consiste en la participation au financement d'heures d'enseignement, de vacances d'éducateurs, d'animateurs et de surveillants, ainsi qu'en la prise en charge des frais d'accueils des élèves. La totalité de la générosité publique et les subventions participent activement à cette action solidaire.

Le Foyer de Cachan estime qu'il est nécessaire de consolider les repères des élèves qu'il accueille dans un cadre éducatif de qualité et qu'à ce titre, il dispose d'un site de 5 hectares et de locaux destinés notamment à l'enseignement et à l'hébergement des lycéens.

L'association œuvre de son mieux pour entretenir et rendre ce cadre de vie agréable qui fait partie intégrante de la mission pédagogique du Foyer et contribue au même titre que l'enseignement, l'accueil, l'hébergement et le suivi des enfants à la vocation de l'association : permettre à chacun de renouer avec le parcours de la réussite. C'est pour cette raison que le Foyer considère que les frais d'entretien des locaux et du parc de 5 hectares relèvent de la mission sociale.

La ventilation des emplois affectés aux missions sociales est effectuée par application d'une clé de répartition sur les différents postes de charges. Le financement des frais de mailings d'appel aux dons (impression et routage), seul support de communication, est issu du compte de résultat fonctionnement. Le coût lié aux frais d'appel aux dons représente 64K€ en 2020. Les frais de fonctionnement incluent des charges directement imputables et une répartition analytique en fonction de la superficie occupée pour les charges fixes et les charges administratives, ainsi que les charges exceptionnelles

Mise à jour des règles d'établissement du CROD. Conformément au dispositif du règlement ANC 2018-06, le Conseil d'Administration a statué sur l'évolution des méthodes de présentation et d'évaluation du CROD et du CER 2020. Les évolutions suivantes ont été confirmées ou validées :

- Les recettes liées à la générosité du public sont entièrement affectées en priorité aux missions sociales du Foyer de Cachan
- Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice est égal à 0 car l'ensemble des ressources collectées auprès du public au cours de l'année sont utilisées au cours de la même année.

Les ressources issues de la générosité publique sont constituées des legs, ainsi que des dons manuels en retour des campagnes de mailing de sensibilisation et du site internet sur 2020 le montant s'élevé à 712K€. La totalité de ces ressources est affectée à l'action sociale telle que définie plus haut. La ventilation se fait en fonction du coût de chaque mission sociale.

Les produits non liés à la générosité du public, sont des contributions d'entreprises partenaires ou des subventions du concours publics incluent principalement les fonds versés par :

- La Poste et Orange pour 625K€,
- Les subventions de l'Etat / Région Ile-de-France pour 1087K€ dont 248 K€ de taxe d'apprentissage.
- Les contributions des familles à hauteur 1008K€ et la prise en charge de la part de la ville de Paris ainsi que certains départements d'Ile de France (92-93-94) pour les enfants qu'ils confient à l'association.

A cela, s'ajoutent deux loyers de terrain convenus dans des baux à construction avec le Foyer de Cachan:

- SCI FDC du Loing pour un montant de 97K€,
- SCI FDC Wilson pour un montant de 29K€.

Ainsi que deux loyers de la résidence étudiante Jacques Restignat (SASU FDC SEREC), qui est liée au Foyer de Cachan par :

- Une convention de mise à disposition des locaux pour 40 K€
- Une convention d'assistance et d'accompagnement pour 28 K€.

Sur 2020, ces deux loyers ont été réduits de moitié pour soulager la SASU FDC SEREC en raison du Covid-19.

Les Prestations en Nature correspondent à la mise à disposition de personnel par La Poste pour environ 337 K€ et le salaire des professeurs mis à disposition par l'Education Nationale d'un montant de 1 311 K€.

12.2. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AU PRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	647 489	603 268	1.1 Cotisations sans contrepartie	1 503	1 120
- Actions réalisées par l'organisme	647 489	603 268			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats	710 241	653 879
			- Dons manuels	281 731	292 362
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	428 511	361 517
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénats	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	64 255	51 731	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	64 255	51 731			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	711 744	654 999	TOTAL DES RESSOURCES	711 744	654 999
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL GENERAL	711 744	654 999	TOTAL GENERAL	711 744	654 999
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	0	0

Informations

Bilan et résultat

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	123 014		5 405
Terrains	352 399		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	5 877 449		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	11 814 554		24 038
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 791 639		8 400
Installations générales, agenc., aménag.	1 216 358		87 258
Matériel de transport	28 904		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 115 932		1 524
Emballages récupérables et divers			1 640 297
Immobilisations corporelles en cours	56 054		
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 253 288		1 761 517
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	44 970		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 672		4 300
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	47 642		4 300
TOTAL GENERAL	22 423 943		1 771 222

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			128 419	
Terrains			352 399	
Constructions sur sol propre		5 877 449		
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			11 838 592	
Installations techn.,matériel et outillages ind.			1 800 039	
Installations générales, agencements divers			1 303 616	
Matériel de transport			28 904	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 117 456	
Emballages récupérables et divers		174 000	1 466 297	
Immobilisations corporelles en cours			56 054	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 051 449	17 963 356	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			44 970	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		500	6 472	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		500	51 442	
TOTAL GENERAL		6 051 949	18 143 217	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	123 014	4 042		127 056
Terrains	145 662	16 207		161 869
Constructions sur sol propre	5 383 190	56 646		5 439 836
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	10 765 220	162 672		10 927 892
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 666 855	48 311		1 715 165
Installations générales, agenc. et aménag. divers	661 460	108 867		770 327
Matériel de transport	28 263	172		28 435
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 081 789	10 993		1 092 782
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 732 439	403 867		20 136 306
TOTAL GENERAL	19 855 453	407 909		20 263 362

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	95 465	86 847	95 465	86 847
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	105 958			105 958
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	201 423	86 847	95 465	192 805
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	8 500		1 207	7 293
Dépréciations comptes clients	115 583	29 351	38 028	106 907
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	124 083	29 351	39 235	114 200
TOTAL GENERAL	325 507	116 198	134 699	307 005
Dotations et reprises d'exploitation		1 199 080	314 599	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 300	6 300	
Autres immobilisations financières	172	172	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	285 746	285 746	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	34 053	34 053	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	48 897	48 897	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	276 748	276 748	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 866 565	3 866 565	
Charges constatées d'avance	51 795	51 795	
TOTAL GENERAL	4 570 275	4 570 275	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 300		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	500		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	464 480	109 249	355 231	
Emprunts et dettes financières divers	80			80
Fournisseurs et comptes rattachés	418 410	418 410		
Personnel et comptes rattachés	52 844	52 844		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 374	119 374		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	51 725	51 725		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	31 080	7 600	23 480	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	17 331	17 331		
TOTAL GENERAL	1 155 325	776 534	378 711	80
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	107 387			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	21 816,00	5 078,00	16 738,00
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		21 816,00	5 078,00	16 738,00
AUTRES CREANCES				
42870000	PRODUIT A RECEVOIR	13 613,54		13 613,54
46870000	DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	25 526,06	59 398,44	-33 872,38
TOTAL AUTRES CREANCES		39 139,60	59 398,44	-20 258,84
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		60 955,60	64 476,44	-3 520,84

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	88 729,85	87 019,01	1 710,84
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		88 729,85	87 019,01	1 710,84
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	DETTE PROVISIONEE/CP	19 604,89	24 300,84	-4 695,95
42860000	AUTRES CHARGES A PAYER	25 270,00	27 747,92	-2 477,92
43820000	CHARGES SOCIALES/CP	9 802,45	12 150,42	-2 347,97
43860000	ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	12 635,00	2 125,00	10 510,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		67 312,34	66 324,18	988,16
TOTAL CHARGES A PAYER		156 042,19	153 343,19	2 699,00

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D AVANCE	51 794,66	63 243,80	-11 449,14
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		51 794,66	63 243,80	-11 449,14
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PRODUITS CONSTATES D AVANCE	-17 331,41	-20 954,40	3 622,99
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-17 331,41	-20 954,40	3 622,99